

Monsieur et Madame DELIGNY

1 chemin des Eglantiers

28230 Droue sur Drouette

A

Monsieur Frédéric IBLED

Commissaire Enquêteur de la demande d'autorisation  
environnemental par la société APTIV SERVICES 2  
FRANCE

Mairie d'Epernon

8 rue du Général Leclerc

28230 Epernon

Droue sur Drouette, le 03/09/2020

Objet : Observations sur la demande d'autorisation environnemental par la société APTIV SERVICES 2 France pour le projet d'installation d'un atelier de traitement de surfaces au sein de l'entreprise située rue des Longs Réages à Epernon

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Suite à la demande d'autorisation environnemental par la société APTIV SERVICES 2 France pour le projet d'installation d'un atelier de traitement de surfaces au sein de l'entreprise située rue des Longs Réages à Epernon, nous tenons à vous faire part de nos observations ci-dessous :

- La Zone Industrielle du Val Drouette subit à ce jour :
  - 3 sites pollués en activité qui font état de pollution lourde des sols, sous-sols et nappes : SCIENTIS (site en activité de 6.1 hectares, zone polluée, due au fonctionnement de ses prédécesseurs, sur la totalité de sa surface), EXPANSCIENCE – ancien site d'exploitation (site en friche réutilisé en parking, zone toujours polluée (malgré 2 excavations de terres) due au fonctionnement de 2 cuves à fioul avant 2005), EXPANSCIENCE Site 2 (site en activité de près de 10 hectares, nouvelle zone polluée due au fonctionnement de l'installation sur 40 m<sup>2</sup> entre 1 à 6 mètres de profondeur).
  - et 3 sites pollués en friches qui font état de pollutions lourdes des sols, sous-sols et nappes représentant 13.6 hectares : SOFCA (site en friche de 2 hectares, zone polluée due au fonctionnement de l'installation, sur 20000 m<sup>2</sup>, SUEZ Hanches2 CET (site en friche de 10 hectares, zone toujours polluée malgré un traitement des déchets ou produits), et FCI AUTOMOTIVE France SA (site en friche de 1.6 hectares, zone polluée due au fonctionnement de l'installation, sur la totalité de sa surface, voir annexe 1 - fiche BASOL). Dernière dénomination sociale de cette société, APTIV sur un 2<sup>e</sup> site en activité, rue des Longs Réages, société concernée par cette enquête. N'est-ce pas déjà suffisant ?
- La société APTIV a conservé la même activité que son prédécesseur : ateliers de découpe des connecteurs, de moulage de polymères, de traitements chimiques et électrolytiques des connecteurs, d'assemblage, et magasins de stockage. Le risque de pollution des sols et nappes est déjà réel.
- Depuis fin 2019, le puit de captage d'eau potable au lieu-dit « la Chevalerie » est protégé par la définition d'un périmètre immédiat et d'un périmètre rapproché. Comme vous pourrez le constater sur l'annexe 2 – SIVOM de Hanches Droue et Epernon, le périmètre de protection rapprochée défini est limitrophe à l'emplacement de la société APTIV. L'évidence veut qu'il est du ressort des Pouvoirs Publics d'interdire toute activité qui présente des risques de pollution des sols et nappes.

Et afin de pérenniser ce puit de captage d'eau potable, je propose à la Mairie de Droue sur Drouette de demander l'instauration d'un périmètre de protection éloignée.

- Cette enquête laisse apparaître, également, des risques d'émanations toxiques dans d'atmosphère. Il convient de rappeler que la création d'un lotissement de pavillons à Droue sur Drouette, limitrophe avec le chemin des Carrières, tout comme le terrain de la société APTIV, a été autorisé par la Mairie. Ces pavillons, dont l'emplacement est mentionné sur l'annexe 2 – SIVOM de Hanches Droue et Epernon, ne sont pas pris en considération alors qu'ils se situent à moins de 200 mètres de la société APTIV. Les Pavillons du chemin des Eglantiers à Droue, limitrophes également avec le chemin des Carrières, situé à 300 mètres de la société APTIV, non plus.

- Enfin, il convient de relever l'accroissement des nuisances sonores, déjà existantes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, avec une orientation des vents dominants SUD – SUD/OUEST. Le bruit impactera directement les habitations de Droue et Epernon, et en particulier les plus proches.

Nous sommes pour le développement économique à condition qu'il s'oriente vers le respect du Plan Climat : agir face aux changements climatiques, limiter les rejets et pollutions urbaines et anthropiques, informer et réduire la portée des risques et nuisances.

Toutes ces observations nous conduisent à attirer votre attention sur la nécessité d'émettre de fortes réserves dans cette enquête publique sur la demande d'autorisation environnemental par la société APTIV SERVICES 2 France pour le projet d'installation d'un atelier de traitement de surfaces au sein de l'entreprise située rue des Longs Réages à Epernon.

Forts de votre bon vouloir, nous vous remercions pour cette lecture attentive et vous prions de croire, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de nos sincères salutations.



## Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : Centre-Val de Loire

Département : 28

Site BASOL numéro : 28.0038

Situation technique du site :  Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Date de publication de la fiche : 16/05/2018

Auteur de la qualification : DREAL UT 28

### Localisation et identification du site

Nom usuel du site : FCI AUTOMOTIVE FRANCE S.A

Localisation :

Commune : Épernon

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 28140 (5 228 habitants)

Adresse : rue des Quatre Filles

Lieu-dit : ZI des Longs Réages

Agence de l'eau correspondante : Seine - Normandie

Code géographique de l'unité urbaine : 00355 : Épernon (11 589 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	602890	6834115	Adresse (rue)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	552246	2399899	Commune (centre)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Épernon		21/11/2011	AM	23	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- plan-cartographique-28.0038--1.pdf

Responsable(s) actuel(s) du site : PROPRIETAIRE

il s'agit

Qualité du responsable :

Propriétaire(s) du site :

Nom	Qualité
DELPHI	PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées  
ZI des Longs Réages  
BP 25  
28231 Epernon

### Caractérisation du site à la date du 13/06/2016

Description du site :

La société FRANCECO CONNECTRAL, spécialisée dans la fabrication de connecteurs électriques pour l'électronique, s'est installée rue des Quatre Filles en ZI d'Epernon en 1963 et a été autorisée par arrêté préfectoral n° 2044 du 25 juillet 1975.

Devenue filiale de SOURIAU en 1978, elle est ensuite rachetée par le groupe FRAMATOME en 1989. En 1993, FRANCECO CONNECTRAL devient FCI (Framatome Connectors International). Ce dernier, dans le cadre d'un transfert de ses installations dans la même zone industrielle, a mis fin, en mars 2002, aux activités développées sur le site de la rue des Quatre Filles. DELPHI est propriétaire du site depuis 2012 et a procédé à la démolition des bâtiments en 2013.

Le site s'étend sur une superficie d'environ 16 000 m<sup>2</sup> et est totalement clos sur sa périphérie.

Le bâtiment industriel était organisé en ateliers de découpe des connecteurs, de moulage de polymères, de traitements chimiques et électrolytiques des connecteurs, d'assemblage et en magasins de stockage.

Une nappe phréatique, présente au droit du site à 25 mètres de profondeur, s'écoule vers le Nord-Ouest. Elle est sollicitée par des forages d'alimentation en eau potable (AEP) dont les trois plus proches du site étudié sont :

- Droué sur Drouette à 1000 m au Nord-Est,
- Raiseux à 1800 m au Nord,
- Vinarville à 1800 m à l'Ouest.

**Description qualitative :**

Dans le cadre de la procédure de cessation définitive d'activités, la société FCI AUTOMOTIVE FRANCE S.A a fait parvenir le 16 avril 2002 à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, un audit environnemental du site.

L'arrêté préfectoral du 06 novembre 2002 prescrit :

- la réalisation de deux piézomètres, l'un en amont, l'autre en aval hydrogéologique du site.
- la surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines.
- la révision de l'évaluation simplifiée des risques par l'intégration des nouvelles données analytiques acquises au niveau de la nappe de la craie sénonienne.

L'évaluation simplifiée des risques (ESR), datée du 12 mai 2003, a permis de constater :

- une pollution aux métaux lourds, dont le chrome, le cuivre et le nickel, sur les terrains de la salle d'électrolyse, de la station d'épuration des eaux usées, de la zone de stockage des déchets et près des stockages de boues d'hydroxydes métalliques,
- une faible pollution par les hydrocarbures au droit de l'ancien stockage de fuel,
- une pollution faible par les hydrocarbures et la présence d'arsenic au droit des parkings,
- une contamination de la nappe souterraine par des hydrocarbures et le tétrachloroéthylène.

L'ESR conduit à classer le site en catégorie 2, pour laquelle une surveillance est à instaurer, dans l'hypothèse d'un usage industriel du site.

La première campagne d'analyse des eaux souterraines, réalisée en novembre 2003, a révélé, à l'aval hydrogéologique du site, l'absence de métaux lourds, d'hydrocarbures, de composés organiques mono-aromatiques volatils (BTEX), d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), mais la présence de composés organochlorés volatils (COHV) dans des teneurs équivalentes au bruit de fond.

A noter que la présence de certaines de ces molécules (chloroforme notamment) au droit du piézomètre amont du site traduit l'existence d'une pollution extérieure (société SOFCA).

Par courrier du 18 mai 2009, l'inspection des Installations classées a accordé à la société FCI AUTOMOTIVE la suppression des paramètres suivants: métaux (à l'exception du plomb et du zinc), HCT, cyanures et HAP, en raison de l'absence d'impact de ces paramètres sur les eaux souterraines au droit du site FCI AUTOMOTIVE. Les chlorures ont été ajoutés à la liste des paramètres à suivre comme indicateurs de la biodégradation des composés organochlorés volatils (COHV).

Trois nouveaux piézomètres ont été ajoutés sur le site en février 2012, pour effectuer un diagnostic plus précis de l'état des eaux souterraines à la demande du groupe FCI AUTOMOTIVE et dans le cadre d'une vente des terrains.

Après l'achat du site par DELPFI en 2012, les bâtiments ont été démolis en 2013. Les surfaces mises à nu ont été confinées sous une membrane étanche afin d'éviter la lixiviation des sols et la propagation des polluants.

Cependant en 2014 une augmentation des concentrations en COHV a été détectée dans les eaux souterraines. Afin d'en déterminer l'origine des investigations complémentaires ont été réalisées. La membrane étanche a été vérifiée et présente une déchirure de 10 cm à l'angle ouest jugée peu impactante. Deux nouveaux piézomètres et deux piézais ont été installés en septembre 2015 pour cibler les sources potentielles.

Depuis le début du suivi, parmi les paramètres analysés, seul les COHV sont détectés de manière récurrente. La pollution en benzène au droit du piézomètre Pz7 (2 300µg/L) doit être confirmée par les prochaines campagnes. Les sommes en trichloroéthylène (TCE) et tétrachloroéthylène (PCE) sont plus de dix fois supérieures à la valeur seuil de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux de consommation (10µg/L). Des concentrations très importantes en 1,1,1 trichloroéthane (TCA) ont également été décelé. La concentration de ces polluants augmente de l'amont vers l'aval.

La concentration en trichlorométhane (TCM) dépasse le bruit de fond et reste dans le même ordre de grandeur sur tous les piézomètres et pour chaque campagne.

Au vu des résultats, il est probable que la source de TCM soit hors-site. En revanche, il semble qu'une source en TCA ainsi que dans une moindre mesure en PCE et TCE soit présente au droit du site. Elle serait plus particulièrement localisée au niveau de l'ancien bâtiment. Une solution serait de réaliser des investigations complémentaires pour déterminer sa position exacte mais des précautions devront être mises en place notamment la réparation de la membrane après travaux.

Les variations des concentrations sont corrélées aux variations de niveau de la nappe. On observe depuis 2014 une remontée générale du niveau des eaux souterraines ce qui explique l'augmentation des concentrations.

Une étude devra permettre de mettre en évidence la part des impacts en amonts du site sur la pollution des eaux souterraines.

Afin d'assurer la comptabilité pérenne de l'utilisation qui pourrait être appliquée au site et de prévenir l'apparition de risques en cas de changement d'usage, il a été convenu de mettre en œuvre des restriction d'usage sur le site. Une constitution de servitudes conventionnelles au profit de l'Etat a été signée le 30 novembre 2009. Elle porte sur les objets suivants :

- l'interdiction d'implantation de tous bâtiment à usage résidentiel ou accueillant des populations sensibles (enfants, personnes âgées, handicapés,
- l'interdiction d'implanter certains types d'établissements recevant du publics,
- l'interdiction de cultiver des végétaux consommables et de planter des arbres ou arbustes fruitiers,
- toute utilisation de l'eau souterraine de la nappe phréatique est prohibée, la réalisation de puits est interdite,
- Les aménagements ou travaux susceptibles de créer un contact entre la pollution et les usagers du site nécessitent, préalablement à leur tenue, la réalisation par le propriétaire d'une analyse prévisionnelle des risques résiduels.

**Description du site**

Origine de l'action des pouvoirs publics : AUTRE

Date de la découverte : 16/04/2002

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input checked="" type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
Autre :	

Pollution accidentelle

## Types de pollution :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Dépôt de déchets           | <input type="checkbox"/> Dépôt aérien             |
| <input type="checkbox"/> Dépôt enterré              | <input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué      | <input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée |
| <input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée |   |

## Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation
- Liquidation ou cessation d'activité
- Dépôt sauvage de déchets
- Autre

Activité : Traitement de surface

Code activité ICPE : H13

## Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Diagnostic initial		Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	16/04/2002
Mise en sécurité du site		Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	16/04/2002
Surveillance du site	06/11/2002	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	06/11/2002
Evaluation simplifiée des risques (ESR)	06/11/2002	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	12/05/2003
Mise en place de restriction d'usage ou de servitude	30/11/2009	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	30/11/2009

Rapports sur la dépollution du site : Aucun document n'a été transféré pour le moment.

## Caractérisation de l'impact

## Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux
- Déchets inertes

## Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium           | <input type="checkbox"/> Arsenic (As)                                      |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba)        | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)       | <input type="checkbox"/> Chlorures   |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr)        | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co)                                       |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu)        | <input type="checkbox"/> Cyanures  |
| <input type="checkbox"/> H.A.P.             | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures                                     |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg)       | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)                                    |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni)        | <input type="checkbox"/> PCB-PCT   |
| <input type="checkbox"/> Pesticides         | <input type="checkbox"/> Substances radioactives                           |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb)         | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se)                                     |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés                            |
| <input type="checkbox"/> Sulfates           | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène)                           |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn)          |  |

Autres :

## Polluants présents dans les sols :

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium    | <input checked="" type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX                    |

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)           | <input type="checkbox"/> Chlorures                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co)              |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P.      | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg)           | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)           |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT                  |
| <input type="checkbox"/> Pesticides             | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb)    |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se)          | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés       |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives  |
| <input type="checkbox"/> Sulfates               | <input type="checkbox"/> TCE                      |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn)              |   |

**Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :**

Aucun

**Polluants présents dans les nappes :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al)         | <input type="checkbox"/> Ammonium                      |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As)           | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba)                   |
| <input type="checkbox"/> BTEX                   | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)                  |
| <input type="checkbox"/> Chlorures              | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr)                   |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co)            | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu)                   |
| <input type="checkbox"/> Cyanures               | <input type="checkbox"/> Fer (Fe)                      |
| <input type="checkbox"/> H.A.P.                 | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures                 |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg)           | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)                |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni)            | <input type="checkbox"/> PCB-PCT                       |
| <input type="checkbox"/> Pesticides             | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb)                    |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se)          | <input checked="" type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives       |
| <input type="checkbox"/> Sulfates               | <input checked="" type="checkbox"/> TCE                |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn)              |  |

**Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :**

Aucun

**Polluants présents dans les sols ou les nappes :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium                | <input checked="" type="checkbox"/> Arsenic (As)                           |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba)             | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)            | <input type="checkbox"/> Chlorures   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chrome (Cr)  | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co)                                       |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cuivre (Cu)  | <input type="checkbox"/> Cyanures  |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P.       | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures                          |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg)            | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nickel (Ni)  | <input type="checkbox"/> PCB-PCT   |
| <input type="checkbox"/> Pesticides              | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb)                             |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se)           | <input checked="" type="checkbox"/> Solvants halogénés                     |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés  | <input type="checkbox"/> Sulfates  |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn)   |

Autres :

**Risques immédiats :**

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

**Importance du dépôt ou de la zone polluée :**

Tonnage (tonne) : 0

Volume (m3) : 0

Surface (ha) : 1.6

Informations complémentaires :

Aucune

**Environnement du site**

Zone d'implantation :  
Industrie : LOURDE

**Hydrogéologie du site :**

- Absence de nappe.  
 Présence d'une nappe.

**Utilisation de la nappe :**

- Aucune utilisation connue  
 A.E.P.  
 Puits privés  
 Agriculture, industries agroalimentaires  
 Autres industries  
 Autre :

**Utilisation actuelle du site :**

- Site industriel en activité.  
 Site industriel en friche.  
 Site ancien réutilisé

**Impacts constatés :**

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)  
 Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments  
 Teneurs anormales dans les eaux souterraines  
 Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale  
 Plaintes concernant les odeurs  
 Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine  
 Teneurs anormales dans les sols  
 Santé  
 Sans  
 Inconnu  
 Pas d'impact constaté après dépollution

Sols

**Surveillance du site****Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :  
 Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 2

**Etat de la surveillance :**

- Absence de surveillance justifiée

Raison :

- Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance, autre : Détection d'une pollution extérieure en organohalogénés.

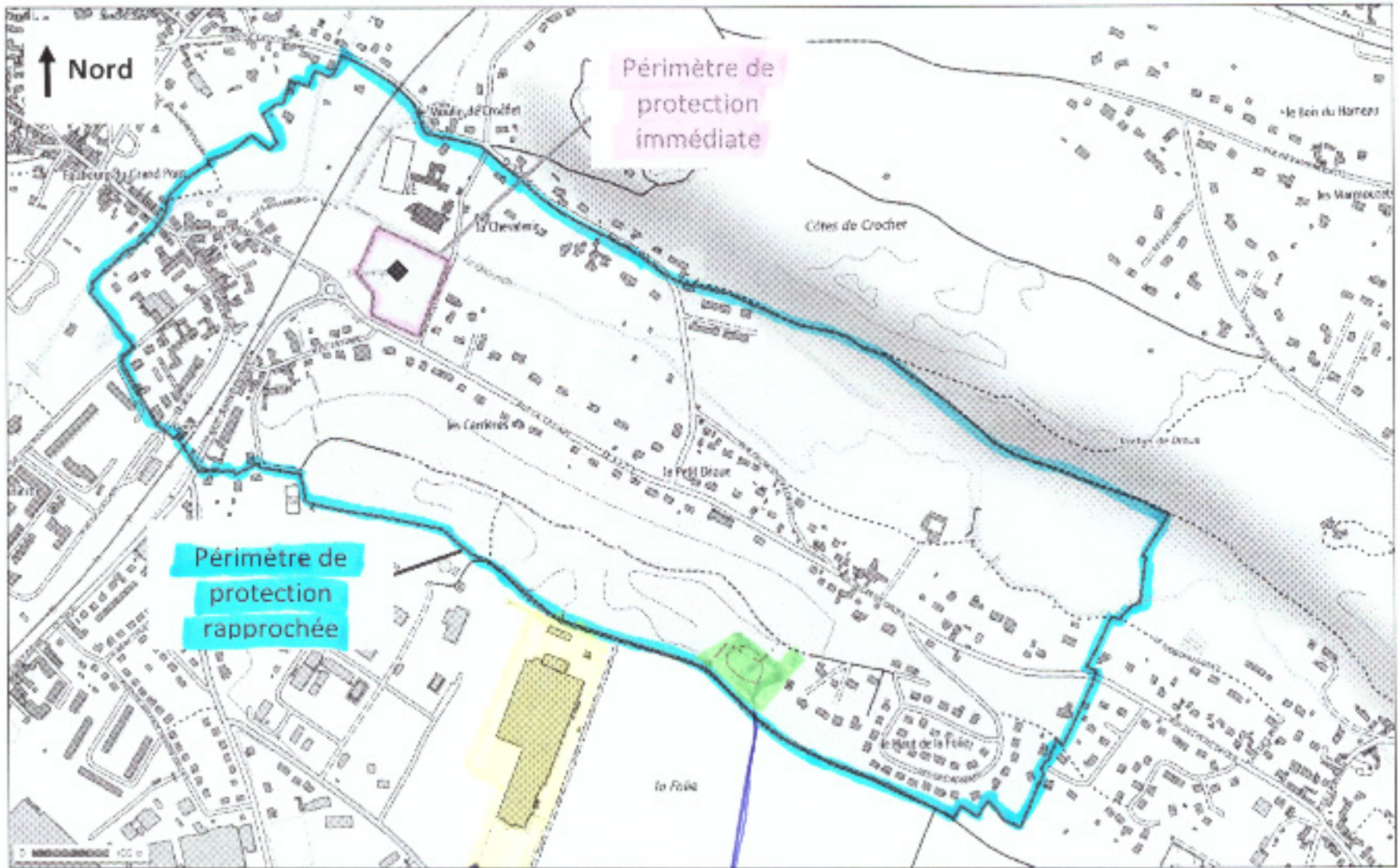
**Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme****Restriction d'usage sur :**

- L'utilisation du sol (urbanisme)  
 L'utilisation du sous-sol (fouille)  
 L'utilisation de la nappe  
 L'utilisation des eaux superficielles  
 La culture de produits agricoles

**Mesures d'urbanisme réalisées :**

- Servitude d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :



APTIV

zone pavillonnaire  
de 4 pavillons en-cours